

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# **SIGNATURE DE LA CHARTE ROMAIN JACOB POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA SANTÉ DES PERSONNES QUI VIVENT AVEC UN HANDICAP**

Ce mercredi 10 janvier 2024, les 11 établissements publics de santé du Groupement Hospitalier de Territoire de Vaucluse, l'Institut du Cancer Avignon Provence - Sainte Catherine (ICAP), le Centre de Soins Médicaux et de Réadaptation Le Mylord de Carpentras (UGECAM), l'Institut Médico-Éducatif l'Alizarine, et l'Établissement Public Saint Antoine (EPSA), ont signé la Charte Romain Jacob.

C'est en présence de Monsieur Pascal Jacob, Président de l'Association Handidactique à l'initiative de cette charte et fervent défenseur de l'amélioration de l'accès aux soins de personnes vivant avec un handicap, et de Monsieur Denis Robin, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Paca, qu'a été signé cette charte.

La charte Romain Jacob est le fruit d'une réflexion portée par de nombreux acteurs nationaux de la santé, et d'un rapport remis par Pascal Jacob lui-même, à la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, Marisol Touraine, en 2013.

La signature de la charte par les établissements et institutions dans les différents territoires engage les signataires à porter les orientations concrètes qu'elle contient.

La présence de Pascal Jacob, expert et grand témoin reconnu et renommé dans le domaine, souligne l'importance de cette démarche dans la construction d'une société plus équitable et inclusive. Ce moment clé témoigne de la volonté du Groupement Hospitalier de Territoire de Vaucluse et de ses partenaires, main dans la main, de créer les conditions d'un accès « citoyen » au système de santé pour les personnes qui vivent avec un handicap et qui ont encore aujourd'hui des difficultés à accéder à des soins adaptés dans des délais raisonnables.

### **Pourquoi une charte ? Pourquoi une signature ?**

Au-delà de la bonne volonté de tous, il est important de pouvoir fédérer les acteurs autour d'objectifs communs en prenant en compte la réalité et diversité des situations individuelles.

Le constat encore aujourd'hui reste alarmant et percute nos valeurs soignantes. Pour les personnes en situation de handicap, les pathologies sont plus nombreuses. Elles consultent plus tardivement, présentent des situations d'urgence plus fréquentes, des problèmes plus complexes et sont plus difficilement touchées par les campagnes de prévention. Comme le montre le baromètre de l'accès aux soins HANDIFACTION, encore 22% des personnes en situation de handicap ont des difficultés pour accéder à un soignant.

77% des personnes souffrant d'un handicap ont dû renoncer à un soin. Parmi elles, 22,7% ont été confrontées à un refus d'être soignées. Alors que 64% d'entre elles ont besoin d'être accompagnées, et souhaiteraient l'être par une personne de leur choix, 27% se sont vu refuser cet accompagnement.

Les personnes handicapées sont deux fois moins dépistées que la population générale. À titre d'exemple, concernant la prévention du cancer colorectal, seules 14% des personnes allocataires de l'Allocation adulte handicapé (AAH) participent à un dépistage, contre 24,4% pour la population française. Même sous-représentation pour les dépistages du cancer du sein (31% versus 52%) et du col de l'utérus (27,6% versus 50%).

### **Déjà des initiatives concrètes en Vaucluse**

Plusieurs établissements et services ont organisé des accès spécifiques pour des personnes qui vivent avec un handicap. Nous pouvons citer, sans être exhaustifs : l'adaptation du parcours de soins à la situation de la personne au Centre Hospitalier d'Avignon (délais raccourcis, langage des signes, équipes pluridisciplinaires...), un référent handicap en cancérologie à Avignon joignable sur un numéro unique, un référent tout handicap et un parcours spécifique aux urgences de Carpentras, un accueil spécifique en imagerie à Orange, le dispositif Handiconsult du Centre Hospitalier de Montfavet pour l'accès à des consultations de médecine, l'expérimentation par l'Etablissement Public Saint Antoine (EPSA) de prestations de relayage pour les aidants d'enfants ou d'adultes en situation de handicap en partenariat avec la plateforme de répit animée par le Centre Hospitalier de proximité de l'Isle sur la Sorgue, l'expérimentation portée par l'Équipe Mobile d'Appui de l'Institut Médico-Éducatif l'Alizarine au bénéfice des jeunes présentant une double vulnérabilité (handicap et protection de l'enfance) accueillis au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille...

### **Vers une santé inclusive : les prochaines actions en Vaucluse**

La commission handicap et soins créée récemment au sein du Groupement Hospitalier de Territoire de Vaucluse et la signature de la charte marquent une volonté renouvelée de renforcer les actions en faveur d'un accès facilité et d'une prise de conscience collective car il nous faut également changer notre regard sur la différence. Il ne s'agit donc pas de gommer ces différences mais de les reconnaître et les intégrer dans nos schémas de pensée et dans les parcours de soins.

Les priorités arrêtées : formaliser et faciliter la participation des aidants aux différentes phases du parcours de soins ; construire une nouvelle politique de formation et de sensibilisation des professionnels avec la désignation de référents handicaps dans les pôles et services de soins ; améliorer l'accès aux informations avec la méthode FALC ; la préparation de l'hospitalisation et l'utilisation d'une fiche de liaison spécifique...

Se mobiliser collectivement s'inscrit tout à la fois dans les valeurs de service public qui nous animent et dans les orientations du nouveau Projet Régional de Santé 2023 – 2028 en lien avec les collectivités territoriales et les acteurs de ville.